

Contrat de partenariat

Entre les soussignés :

D'une part :

Association Les 2L du désert

54, rue Gustave Mathieu

77590 BOIS LE ROI

N° d'enregistrement : 1234

N° de Parution : 19 (Paru au JO du 13 mai 2017)

Ci-dessus désignée sous le nom de l'association,

D'autre part :

Raison Sociale : _____

Adresse : _____

Tel : _____

Email : _____

Représentée par _____, en qualité de _____

Ci-dessus désignée sous le nom de L'Entreprise,

Il est arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet du contrat

L'Entreprise apporte son soutien à l'équipage « **Les 2L du désert** » pour sa participation à la 28ème édition du Rallye Aïcha des Gazelles, qui aura lieu du 16 au 31 mars 2018.

ARTICLE 2 : Rémunération et avantages en nature

2.1 : Rémunération :

L'Entreprise mettra à la disposition de L'Association un don s'élevant à _____ €

Soit (en lettres) _____ euros conformément à l'objet du présent contrat précisé à l'article 1.



Ce don est payable par chèque ou sur le compte de L'Association :

Association Les 2L du désert

54, rue Gustave Mathieu - 77590 BOIS LE ROI

Domiciliation : Bois-le-Roi (00140)

RIB France : 18706 00000 97522341510 68

IBAN Etranger : FR76 1870 6000 0097 5223 4151 068 **BIC** AGRIFRPP887

2.2 : Echancier

Ce don sera versé en une fois, à la signature du présent contrat ou le ____/____/____.

ARTICLE 3 : Obligations de L'Association

3.1 : Diffusion de l'image de l'entreprise sur les supports de communication

Le logo de L'Entreprise sera apposé sur le véhicule sur la base des supports de communication fournis par L'Entreprise, durant toute la course qui se déroule du 16 au 31 mars 2018 (cf. photo prototype en annexe), et exposé ou communiqué au cours des manifestations où nous participerons ou que nous organiserons.

De plus, celui-ci apparaîtra sur notre site internet <http://les2ldudesert.peuw.net>, notre page Facebook Les 2L du désert Rallye Aïcha des Gazelles Edition 2018 et sur tout autre moyen de communication que nous mettrons en œuvre.

3.2 : Obligation de confidentialité

Chacune des parties s'engage à considérer les clauses du présent contrat comme étant confidentielles et à ne pas les communiquer à des tiers, sans un accord préalable écrit de l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 4 : Assurances

Toutes les assurances sont à charge de L'Association.

ARTICLE 5 : Durée de la présente convention

Cette convention est conclue pour une durée de 1 an.

ARTICLE 6 : Résiliation et annulation de l'action

Le présent contrat sera résilié de plein droit à tout moment et sans préavis, au cas où l'une des parties manquerait gravement à ses obligations contractuelles.

En cas d'annulation de l'action décrite à l'article 1 susvisé, la rémunération versée par L'Entreprise à L'Association sera restituée sur demande ou réaffectée avec accord sur un autre évènement.

Fait à _____ en deux exemplaires originaux, le

Pour l'Entreprise :

Pour l'Association :

CONTRAT DE PARTENARIAT

ASSOCIATION Les 2L du désert

ANNEXE : Emplacements sponsors

Les espaces quadrillés ainsi que les endroits où sont placés les 3 plaques "Rallye Aïcha des Gazelles" sont totalement réservés à l'organisation.

